

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2017

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1

- Arnaud CARAYOL (avec procuration de Muriel JOUGLEUX, A1)
- Marie-Albane DE SUREMAIN
- Philippe THIARD

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants, personnels assimilés des autres établissements – B2

- Véronique BOUTEILLER (avec procuration d'Alain DROUET, D)
- Thierry GRANDPIERRE

> Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres

■ Autres personnels des universités – C

- Laurent ALIBERT
- Agnès NTEP
- Fabrice LORRAIN

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou dans un établissement membre

■ Usagers doctorants – F

- Rémi LE GALL (avec procuration d'Adrien FRONTENAUD, F)

> Personnalités extérieures

- Jeannick LE LAGADEC, Conseil départemental du Val de Marne
- Philippe ROY, Cap Digital

> Personnalités qualifiées

- Ali FERHI, AP-HP (avec procuration de Stéphane JAMAIN, personnalité qualifiée, Inserm)
- Franck JUNG, EIVP
- Amina SELLALI, EAV&T

> Représentants des établissements membres

- ENPC : Françoise PRETEUX
- ENVA : Renaud TISSIER

- ESIEE Paris : Dominique PERRIN (avec procuration de Clarisse LEFORT-DAVID, CNRS)
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL (avec procuration d'Andrée SURSOCK, personnalité qualifiée, EUA)
- UPEC : Olivier MONTAGNE (avec procuration de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, A1)
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Nacima BARON, A1)

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Faten HIDRI, Conseil régional d'Île-de-France)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil : Marie-Louise COFFRE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Matthias BEEKMANN, président du Conseil académique
- Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Ile-de-France : Samuel GUIBAL, représentant Bao NGUYEN-HUY

> Autres invités

- UPE : Cécile DELOLME, vice-présidente I-Site
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Nacima BARON, Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Muriel JOUGLEUX
- Professeurs et personnels assimilés des autres établissements (A2) : Frédéric DE CONINCK, Nadia HADDAD
- Représentants des autres personnels des autres établissements (D) : Alain DROUET
- Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent (E) : Mathieu CARON, Mihai GUYARD
- Usagers doctorants (F) : Adrien FRONTENAUD, Amithisse MONNET
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Geneviève SERT (Conseil départemental de Seine et Marne), Thomas BOREL (Leem), François CHAIGNON (IDRRIM)
- Personnalités qualifiées : Stéphane JAMAIN (Inserm), Florence POIVEY (Medef), Andrée SURSOCK (European University Association)
- Établissements membres : Clarisse LEFORT-DAVID (CNRS)

► Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h16.

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou

représentés en début de séance s'élevant à 26, le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2017

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2017 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est approuvé à l'unanimité.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 4 juillet 2017.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. APPROBATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE SIGNATURE

Le président d'Université Paris-Est rappelle que l'article 5 des statuts dispose : « *Université Paris-Est définit et met en œuvre la signature commune des publications scientifiques issue des personnels sur site de ses membres et de ceux de ses associés dont la convention d'association prévoit la participation à la signature commune* ».

La politique de signature actuelle des établissements membres d'UPE (et de certains associés) est la suivante (hors secteur biomédical à signature multi-ligne) :

Auteur, Université Paris-Est, Laboratoire, Tutelle X, Tutelle Y, adresse physique

Or, l'I-SITE inclut l'engagement suivant :

March 2017:

Implementation of a standard academic signature policy under T-University's brand

Le nom de l'université cible a été choisi, sur la base d'un processus large de consultation et de votation des communautés. Il s'agit donc de définir et de mettre en place une nouvelle politique de signature des publications, faisant apparaître par anticipation le nom de l'université cible.

Le président d'Université Paris-Est informe les administrateurs que le nom choisi faisant l'objet d'une protection, une demande d'autorisation d'utilisation a été formulée auprès de son propriétaire, dont la réponse est attendue pour le courant du mois de juillet.

Il précise que si la nouvelle politique de signature est approuvée par le Conseil d'administration, un document technique sera publié pour présenter la nouvelle règle pour chaque unité de recherche.

Il est en effet proposé que la nouvelle signature soit définie par unité de recherche selon le mode ascendant mono ligne, toutes les tutelles de l'unité y figurant. Toutefois, dans le cas des établissements qui fusionneront dans l'université cible (Ifsttar, Upem, ESIEE Paris, ENSAVT, EIVP), seul le nom de cette dernière apparaîtra (voir cependant plus bas la question d'une éventuelle période de transition). Le cas de l'ENSG, composante de l'université cible partagée avec l'IGN, est à traiter.

La nouvelle signature a vocation à s'appliquer aux membres et à tous les associés dont la convention d'association prévoit une disposition sur la signature. Elle doit être aussi simple et lisible que possible,

Les laboratoires qui le souhaiteront pourront faire évoluer leur intitulé en y insérant le vocable « Paris-Est ».

Les composantes n'apparaîtront pas dans la signature, sauf cas particulier à définir.

Par voie de conséquence, dans tous les cas, la mention de la Comue disparaîtra de la signature.

Format : Auteur, Unité de recherche, tutelle x, tutelle y, tutelle z, code postal, ville, France.

La mention de l'I-SITE ne figurera pas dans la signature, mais apparaîtra pour les projets financés dans la partie réservée aux remerciements sous une forme standardisée.

Dans le cas des établissements qui fusionneront dans l'université cible, il peut être envisagé une période transitoire afin de permettre la continuité de l'identification de ces établissements par leurs partenaires et par les chercheurs. La transition sera mise en place par établissement et seulement pour ceux qui le souhaiteront.

Il est proposé que, durant cette période de transition et pour chaque unité de recherche concernée, coexistent dans la signature le nom de la nouvelle université et celui des établissements, tutelles actuelles de l'unité, qui le souhaiteront.

Il est également proposé que cette phase transitoire s'applique à compter de la mise en place de la nouvelle signature. L'université cible se chargera de fixer l'échéance de cette période transitoire.

Plusieurs administrateurs font part de leur demande tendant à ce que la mention « Paris-Est » soit conservée, en raison de l'importance territoriale et de la dynamique qu'elle représente. Dans le cadre du renouvellement des laboratoires, il conviendra en ce sens d'intégrer la mention « Paris-Est » à leur nouvelle dénomination.

Il est par ailleurs demandé à ce que soit menée une réflexion quant aux implications d'une nouvelle signature. Il est proposé d'engager une discussion avec les partenaires sur ce sujet.

Il semble important de procéder à un tel changement, notamment pour aligner la méthode de signature avec celle mise en œuvre par les autres Comues.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration approuve la nouvelle politique de signature.

Cette délibération est approuvée à 20 voix favorables et 6 abstentions.

3. APPROBATION DE L'ADMISSION DE L'UPEC EN TANT QUE PARTENAIRE EXTERIEUR AU CONSORTIUM I-SITE.

Le consortium est défini autour des établissements suivants : UPEM, Ifsttar, ESIEE Paris, EAVT, EIVP, ENSG-Géomatique, ENPC, UPE. L'UPEC n'avait pas souhaité être partenaire extérieur au consortium, elle ne figure donc pas dans les documents sur la base desquels le jury international et l'ANR ont rendu leurs verdicts. Le président de l'UPEC a adressé une lettre le 30 juin 2017 au président de la Comue Université Paris-Est afin de lui faire part de la volonté de l'UPEC de participer aux actions de l'I-Site, sous la forme d'un partenariat extérieur.

La convention de financement de l'I-Site avec l'Etat fera l'objet d'une rencontre entre les membres du consortium et le comité national des I-Site le 5 septembre. Cela lancera le processus de signature de la convention de financement, qui fixera les apports des établissements partenaires au consortium. Si le Conseil d'administration approuve l'entrée de l'UPEC en tant que partenaire extérieur au consortium, elle pourrait ainsi figurer dans la convention de financement.

M. Montagne rappelle l'attachement de l'UPEC à la COMUE et son souhait d'être associée à ce projet. La politique scientifique historique devrait en effet être renforcée. La contribution à la COMUE devra être distinguée de celle à l'I-Site. Il informe par ailleurs les administrateurs que le Conseil d'administration de l'UPEC se prononcera lui aussi sur ce point vendredi 7 juillet 2017.

Des précisions sont demandées quant aux conséquences de l'intégration de l'UPEC. Il n'y a pas de notion

d'association à l'I-Site, deux statuts existent : celui de membre du consortium, partie prenante de la convention de financement, et celui de partenaire extérieur, apparaissant dans le plan de financement. La contribution repose sur la valorisation du temps de travail au sein des projets de l'I-Site. La contribution de l'UPEC, si sa participation en tant que partenaire extérieur est acceptée, devra donc être évaluée au regard de l'activité des personnels de l'UPEC en lien avec l'I-Site.

Il est demandé si la valorisation de la participation de l'UPEC se fera sur la base d'une estimation, et si le calendrier de validation du partenariat extérieur permettrait aux personnels de l'UPEC d'envisager de travailler sur les appels à projet prévus au courant du mois de juillet. Il est demandé à ce que les accords à venir mêlent les personnels de l'UPEC au même titre que tous les autres personnels. Le président d'UPE répond que la valorisation se fera bien sur la base d'une estimation. Il rappelle que l'ANR demande à ce qu'elle lui soit communiquée, au même titre que le détail des actions menées.

Plusieurs administrateurs saluent la volonté de l'UPEC d'accéder au statut de partenaire extérieur au consortium I-Site et témoignent de leur souhait de voir fructifier les échanges entre les différents partenaires.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'admission de l'UPEC en tant que partenaire extérieur au consortium I-Site.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. APPROBATION DU DOCUMENT D'INTENTION DE LA POLITIQUE DE SITE.

La reconnaissance du projet d'I-Site FUTURE, porté par Université Paris-Est avec un consortium d'établissements définissant un sous-périmètre au sein de la Comue, oblige à redéfinir les orientations du regroupement, notamment dans la perspective du prochain contrat quinquennal 2020-2024.

Le document d'intention présenté aux administrateurs propose une analyse rapide du site, affirme certains principes directeurs et définit quelques questions encore ouvertes, à partir de quoi un travail concret s'engagera pendant l'année académique prochaine. Il est fondé sur la volonté des établissements membres et associés de la Comue de continuer à œuvrer pour une politique partagée sur le territoire est-francilien.

Un bilan qui témoigne de la pertinence du site

Le regroupement Université Paris-Est a réalisé des actions significatives à l'échelle du site :

- Des écoles doctorales communes et un département des études doctorales transversal
- Des unités de recherche et fédérations communes
- Une offre de formation qui lie plusieurs établissements (architecture commune UPEC-UPEM, formations inter établissements, passerelles)
- Des projets communs dans le cadre des PIA (Labex, Idefi, Equipex, peut-être EUR, NCU) ; les Idefi, notamment, ont suscité une émulation pédagogique appréciée
- Diverses actions communes (entrepreneuriat, documentation, IST-PE, etc.)
- Le portage des projets CPER

Il reste, de plus, d'autres besoins à identifier et à cerner avec précision :

- La prospective scientifique
- Les liens avec le territoire

- l'articulation entre les échelles territoriales (MLV ou Créteil, Est francilien)
- les relations avec les lycées
- les relations avec le tissu économique local
- les relations avec les collectivités
- les relations avec le rectorat.

Au-delà de ses activités proprement dites, la Comue a été un espace utilisé par les établissements pour élaborer et conduire diverses actions communes. Même si chacune, considérée séparément, aurait parfois pu être menée sans la Comue, l'existence de cette dernière a ouvert des possibilités et a permis que se tiennent des échanges. Il en a résulté un certain sentiment d'appartenance et d'attachement à Paris-Est, sans doute variable selon les établissements mais réel.

Un équilibre à repenser

Le regroupement Université Paris-Est a su faire émerger deux pôles thématiques dès 2008, à l'occasion du Plan Campus. Le projet FUTURE étant positionné sur le même thème que le pôle Villes, environnement et leurs ingénieries, ce dernier a devant lui un important programme de travail – même si le cadre institutionnel dans lequel ce travail s'effectuera est appelé à évoluer avec la création de l'université cible.

Le maintien de l'équilibre global du regroupement amène ainsi à réinterroger les objectifs et le fonctionnement du pôle Santé & Société. Le potentiel du regroupement sur la thématique de la santé, dans l'acception large du mot, est incontestable ; la labellisation récente du DIM One health en est une illustration, renforcée par la sélection en DIM émergent du projet QI2 sur la qualité de l'air. Les évolutions récentes rendent nécessaires une réflexion sur le positionnement de ce pôle, ses objectifs scientifiques et politiques (par exemple en terme de visibilité), enfin sur son fonctionnement.

Quelques principes institutionnels pour l'avenir

Les principes institutionnels sur lesquels le regroupement devra définir son action future sont, pour la plupart, largement partagés :

- Un regroupement de coordination et non pas d'intégration
- Travaillant sur des sujets définis conjointement et selon des formes adaptées
- Léger autant que faire se peut = un fonctionnement adapté au volume de l'activité et à sa nature

Toutefois, la question du périmètre est à affiner, deux hypothèses ayant été formulées :

- Un regroupement associant largement les différents établissements sans distinction marquée d'appartenance (revenant donc sur la différence actuelle entre membres de la Comue et associés),
- Un regroupement créé autour d'un noyau dur (comprenant au moins Université cible, ENPC, UPEC, ENVA) et associant d'autres établissements partenaires selon des géométries qui peuvent dépendre des sujets.

Il reste à placer le regroupement dans un cadre institutionnel adéquat pour la prochaine période contractuelle 2020-2024, qui peut être celui de la Comue existante ou évoluer vers d'autres formes juridiques (GIP, association loi 1901, convention, etc.). Il serait utile de connaître les évolutions du Code de l'éducation

que le gouvernement entend donner sur ces sujets avant d'en décider.

Remarque : le maintien d'une formation doctorale mise en œuvre au niveau du site emporte des exigences d'organisation qui sont à clarifier, dans la mesure où elles ne sont peut-être pas compatibles avec toutes les hypothèses institutionnelles. En matière de portage du CPER, il convient également de poser la même question.

En tout état de cause, deux points d'attention sont à signaler :

- L'équilibre entre la représentation des établissements et des communautés, notamment à travers la composition des instances et les modes de désignation de leurs membres
- Le contrat de site
 - La notion de chef de file, en un sens générique et non pas pour un projet donné, ne semble pas appropriée à Paris-Est
 - Le contrat pourrait contenir un volet commun de coordination construit de façon adaptée et des volets par établissement
 - Le travail avec les tutelles devra se faire en les associant toutes dès le début

Le travail à engager pendant l'année 2017-2018

Il est proposé de travailler pendant l'année académique prochaine au moins sur les deux sujets suivants :

- Le fonctionnement de la formation doctorale, dans le cadre nouveau induit par la fin de la délégation de compétence en matière de délivrance du doctorat.
- L'évaluation du site par le HCeres, pour laquelle le document d'autoévaluation et les axes stratégiques de la politique de site pour la période 2020-2024 seront à fournir en juin 2018 : cela appelle une réflexion sur les missions fondant une politique de site et une élaboration collective des axes stratégiques, menée sous l'égide du conseil d'administration.

Le calendrier 2017-2018 prévoit notamment que le Conseil d'administration débattrait des axes stratégiques, sur la base d'une première proposition, dans sa séance du 27 février 2018, et se prononcerait sur leur forme définitive le 22 mai 2018. La construction des propositions pourra reposer sur une commission ad hoc placée sous le pilotage du conseil des membres.

La volonté de coopération exprimée dans le document d'intention est saluée par les administrateurs, tout comme le choix d'un système souple plutôt que d'une lourdeur institutionnelle, ainsi que le renfort de la politique territoriale. Il est demandé à ce que les enjeux essentiels soient pris en compte, telle la question du contrat de site : il doit être porté par un établissement en charge de la coordination. Des doutes sont formulés quant à l'opportunité pour une association ou un GIP de mener à bien une telle tâche.

Les administrateurs sont informés que le Conseil d'administration de l'ENVVA a rendu un avis consultatif donnant Christophe Degueurce, actuel directeur par interim, largement favori à la présidence de l'ENVA, et que cet avis a été partagé par les personnels et les étudiants eux aussi consultés à ce sujet.

Il est proposé que le document soit modifié pour appuyer sur l'importance d'articuler la politique du site à la politique nationale concernant les organismes de recherche.

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration approuve le document d'intention de la politique de site, sous réserve de l'ajout

d'une mention explicite de l'association des organismes de recherche à ladite politique.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. PRESENTATION DU CALENDRIER DES INSTANCES 2017-2018.

Conformément à l'article 5.2. du règlement intérieur d'Université Paris-Est, un calendrier prévisionnel des séances du Conseil d'administration « *est communiqué aux établissements membres et associés au début de chaque année universitaire* ». Il est aujourd'hui présenté aux administrateurs, en amont de la rentrée universitaire.

Quatre séances du Conseil d'administration sont programmées sur l'année universitaire 2017-2018, sur la base des règles fixées par les statuts et le règlement intérieur d'Université Paris-Est ainsi que des exigences liées notamment à la mise en œuvre de l'I-Site et à la création de l'université-cible.

Des séances exceptionnelles pourront être planifiées ultérieurement en cas de besoin.

En amont de chaque Conseil d'administration, un Conseil des membres et associés se réunit une semaine avant. Les ordres du jour du Conseil académique (trois séances programmées) ainsi que des conseils des membres (réunis tous les quinze jours) tiennent compte des points présentés à chaque Conseil d'administration.

Une liste des points pouvant être présentés au Conseil d'administration dans le cadre de ce nouveau calendrier est communiquée aux administrateurs.

6. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le secrétaire général d'UPE indique que le calendrier des instances 2017-2018 avance l'approbation du budget initial 2018 au Conseil d'administration d'octobre en lieu et place de celui habituellement organisé en décembre.

Ce changement est de nature à répondre aux attentes des établissements membres et associés de la Comue qui peuvent dès lors intégrer plus facilement dans leur processus de construction budgétaire la contribution annuelle à Université Paris-Est.

Ce changement permet également, une fois approuvé par le Conseil d'administration, de procéder à la revisite des conventions cadres, durant le dernier trimestre 2017 et avant le début de l'exercice suivant.

D'un point de vue pratique, technique, la structure budgétaire en cours d'expérimentation en 2017¹ et présentée au Conseil d'administration lors de sa séance du 26 septembre 2016 devrait être déployée dans notre système d'information. Elle sera par ailleurs reportée dans les documents proposés au vote du Conseil (ex. tableau 3 GBCP : « budget par destination et par origine »).

Les orientations budgétaires de 2017 ont été envisagées comme les réponses de l'outil budgétaire aux problématiques auxquelles la Comue Université Paris-Est fait face :

1. conforter la Comue dans ses missions de coordination et d'animation scientifique. UPE accompagne la réalisation de la structuration de site (cf. contrat de site) ; structuration qui va prendre un nouveau

¹ Pour mémoire, les 5 unités budgétaires envisagées en 2017 sont : moyens communs, formation, recherche, bureau access Paris-Est et I-Site FUTURE.

tournant (cf. dossier I-SITE déposé en novembre 2016). UPE est un acteur de ce changement et doit, pour ce faire, développer un ensemble d'activités d'appui ;

2. renforcer la capacité opérationnelle de la Comue, afin que l'établissement (ayant statut d'EPSCP) réponde à ses obligations légales et réglementaires (fonctionnement de l'établissement et de ses instances). La Comue a besoin pour cela de consolider ses fonctions support (budget et finance, ressources humaines, système d'information, etc.) ;
3. dégager des marges de manœuvre budgétaires en vue de répondre aux problématiques 1 et 2 ci-dessus exposées tout en limitant au maximum les conséquences budgétaires sur les établissements membres et associés.

La réussite et le portage du projet I-Site FUTURE conduisent naturellement à les réaffirmer.

Plan d'action 2016-2017 : « structuration des fonctions support : développer les capacités opérationnelles de la Comue Université Paris-Est »

Les réponses apportées par l'outil budgétaire en 2017 aux problématiques 1 et 2 ci-dessus reportées ont notamment été envisagées en lien avec la réalisation au niveau de la Comue d'un plan d'action concernant la structuration de ces fonctions support. La première orientation de ce plan, qui en comporte 4², est centrée sur l'identification de leviers susceptibles de conforter et/ou développer les capacités opérationnelles des services et/ou agents en charge de la mise en œuvre des fonctions support de la Comue.

Bien qu'Université Paris-Est ne soit aujourd'hui pas candidate à un passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), nous avons initié un important travail en interne destiné à concevoir des tableaux de bord décisionnels. La première étape de ce travail s'est traduite par la formalisation de tableaux de suivi d'activité du département des études doctorales (expérimentation en cours depuis février 2017) dans un premier temps puis des services support dans un second temps (tableaux en cours de finalisation en vue d'une phase expérimentale devant débuter en juin 2017).

De plus, le plan décrit une série d'actions destinées à conforter la fonction RH et, *in fine*, à consacrer le déploiement d'une politique RH d'établissement au sein de la Comue. Pour ce faire, un des objectifs identifiés concerne le pilotage des plafonds d'emploi (Etat et établissement) et de la masse salariale correspondante. Si nous avons, depuis 2017, mis en œuvre un suivi fin et régulier (mensuel) de ces 2 sujets, il convient désormais de professionnaliser cette capacité de pilotage par le recours à un outil informatique de gestion et de pilotage RH performant, susceptible de répondre à nos attentes.

Dans le même ordre d'idée, le domaine SI a fait l'objet d'une action de rationalisation en 2017. Nous avons, en effet, réintégré la fonction de responsable SI au sein de la Comue. Par ailleurs, le support en terme de SI est désormais réalisé par un nombre d'établissements réduit, au premier rang duquel l'UPEM (CRI) assure l'administration du SI de la Comue.

La structuration des fonctions support, l'organisation de la Comue et le développement de la capacité opérationnelle d'Université Paris-Est conduit à un besoin accru du support de ces services informatiques.

Les dépenses de personnel

² Pour information, les 4 orientations du plan d'action « structuration des fonctions support : développer les capacités opérationnelles de la Comue Université Paris-Est » sont : 1) conforter et développer les capacités des fonctions support 2) conforter l'appui à la vie institutionnelle de l'établissement 3) développer les interactions et les actions transversales entre les services et les agents 4) animer la communauté des managers opérationnels des membres de la Comue.

La structuration de l'appui que la Comue apporte à la réalisation de l'I-Site FUTURE, qui s'opère notamment par la mobilisation et le recrutement de personnels qualifiés, est facilitée par le fait que les dépenses de personnel sont éligibles au titre des crédits ANR. Par voie de conséquence, à l'instar de ce qui a été effectué lors du budget rectificatif 2017, la partie afférente de la masse salariale des dépenses de personnel de la Comue (hors doctorants et jeunes chercheurs) sera basculée sur les dépenses de l'I-Site.

Il est à noter qu'à compter de 2018, la Comue disposera par ailleurs des crédits alloués en « année pleine » des emplois qui lui ont été attribués au titre du contrat pluriannuel de site (11 emplois) et du projet bibliothèque ouverte plus (1 emploi), soit 12 emplois au total. 2 emplois ont vocation à être mobilisés en vue de l'accueil de personnel. Cela laisse 10 emplois dont la traduction en crédits peut constituer une marge de manœuvre budgétaire pour l'établissement.

Les « faits marquants » du BI 2018 de la Comue Université Paris-Est

Le principal « fait marquant » est le portage par la Comue de l'I-Site FUTURE. Cela induit des évolutions notables dans le budget de l'établissement en ressources et en dépenses. Il est à noter qu'Université Paris-Est, établissement assurant le portage du projet, bénéficiera des frais de gestion de l'I-Site.

L'I-Site entraîne une augmentation de l'activité doctorale. En effet, 6 allocations doctorales supplémentaires ont d'ores et déjà été arbitrées au titre de la campagne de recrutement de 2017. Cette action sera reconduite en 2018. Par ailleurs, le projet envisage des partenariats industriels qui ont vocation à conforter cette dynamique d'augmentation (cofinancement de thèse).

L'autre fait marquant est le déploiement au sein de la Comue d'outils de pilotage et de gestion (ex. solution cocktail/mangue) qui sont de nature à conforter l'établissement dans sa capacité opérationnelle et d'appui aux projets.

Enfin, d'un point de vue plus conjoncturel, la Comue envisage le déménagement de ses équipes localisées sur la Cité Descartes au cours du premier semestre 2018. Ce projet a pour principal objectif de regrouper les agents actuellement dispersés, créant ainsi un véritable collectif de travail, et de répondre aux attentes des établissements hébergeurs qui expriment un besoin en matière de locaux.

Evaluation globale

La dynamique budgétaire traduite dans le budget 2018 sera essentiellement basée sur la réalisation des projets portés par la Comue qui pourront conduire à des évolutions, notamment à la hausse, des recettes et des dépenses (I-Site FUTURE, Idefi et Labex).

Au-delà de ces prévisions, et s'agissant plus particulièrement des dépenses liées au fonctionnement de la Comue (dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement), deux hypothèses de travail sont envisagées :

1. une construction budgétaire qui intègre les dépenses que supposent d'une part la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action des fonctions support (ex. application de gestion RH) et d'autre part la réalisation du projet de déménagement de la Comue ;
2. pour le reste de l'activité, un budget en reconduction.

En ce qui concerne les recettes susceptibles d'être mobilisées en vue de couvrir ces dépenses, il s'agira d'utiliser les marges de manœuvre d'ores et déjà identifiées. Tendre à la réduction de la contribution en numéraire des établissements membres demeure un objectif à atteindre. La Comue fera ses meilleurs efforts

en vue de le concrétiser dès 2018.

Objectifs quantifiés

Le budget initial 2018 prévoira, sur la part du budget non fléchée (c'est-à-dire hors PIA et projets européens), les objectifs quantitatifs suivants :

- un résultat net excédentaire fixé à environ 2% dépenses non fléchées ;
- un niveau de CAF qui suit la même trajectoire que le résultat net ;
- un fonds de roulement représentant 43 jours de charges courantes.

Le budget initial 2018 sera construit sur la base des orientations présentées. Le président d'Université Paris-Est rappelle qu'en 2019 le portage de l'I-Site basculera d'UPE à la nouvelle université cible, tout comme les Labex. La trésorerie perdra les fonds du PIA, il faudra alors réfléchir à la question du budget dans la perspective de la continuité d'UPE.

Des précisions relatives aux allocations doctorales sont demandées. Le président explique que de manière générale, il s'agit de ne pas compliquer le système de gestion et de mutualiser droits d'inscriptions et allocations doctorales.

Il est demandé s'il y aura un rétrécissement du périmètre budgétaire à partir de 2019 et si les agrégats 2018 sont appréhendés dans cette perspective. Le président estime qu'il faudra diviser les recettes par 2 pour 2019. L'agent comptable précise qu'il y a peu d'amortissement. Le secrétaire général rappelle que la trésorerie changera, le dispositif conventionnel participe à anticiper sur les recettes en l'absence de trésorerie liée aux projets PIA.

Des précisions sont demandées sur le projet de déménagement de la Comue. Le président explique que l'établissement renforce ses services supports, nécessaires à l'accompagnement des projets. Il y aura donc des recrutements en ce sens, et les locaux devront être en capacité d'accueillir l'ensemble des personnels. D'autre part, l'ENSG et l'ENPC ont exprimé le souhait de récupérer les locaux occupés par UPE. Il n'y a actuellement pas de solution envisagée, mais le déménagement est prévu dans le périmètre de la cité Descartes. Environ 40 à 50 personnels seraient réunis dans ces locaux.

7. INFORMATION I-SITE : APPELS A PROJET RECHERCHE

La vice-présidente I-Site indique que les premiers appels à projets de recherche de l'I-Site FUTURE seront lancés début juillet 2017, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration. Les appels à projet sont en cours de rédaction sur la base de la présente note de cadrage, fruit du travail mené à partir :

- Des fiches action du projet déposé ;
- D'une réunion de concertation avec les responsables de la recherche dans les établissements, le 23 mai dernier ;
- D'une réunion du comité scientifique I-Site, le 1er juin ;
- D'une réunion d'échange avec les directeurs de laboratoire des établissements du consortium, le 16 juin.

Le but est de favoriser l'émergence et la montée en puissance de recherches interdisciplinaires et partenariales d'excellence dans le périmètre scientifique de l'I-site afin de structurer des recherches

stratégiques pour les décennies à venir. Il s'agit de faire évoluer significativement les modes de production de la connaissance sur le site. Deux types de publics sont visés :

- Equipes de recherche, étudiants (M, D) ;
- Partenaires académiques français ou étrangers et partenaires socio-économiques.

Six indicateurs I-Site sont impactés :

- Nombre d'ERC ;
- Nombre d'articles dans le top 1% des citations (Leiden) ;
- Part de doctorants dans l'effectif étudiant des cursus académiques ;
- Part d'académiques permanents étrangers (chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants) ;
- Nombre de projets européens coordonnés ;
- Taux de poursuite en doctorat des étudiants de niveau master.

Trois sous-actions sont prévues :

- 3.1 - Appel à projets « Tremplin » - programmes de recherche interdisciplinaire
- 3.2 - Appel à projets « Impulsion » - projets interdisciplinaires »
- 3.3 - Appel à projets « Exploratoire »

Appels à projets « Tremplin »

L'objectif est de construire les noyaux de programmes de recherche ambitieux, interdisciplinaires, couvrant des activités de recherche fondamentale et finalisée, transversaux aux structures et pôles de recherche. Ce programme cherche à coupler les compétences des différents partenaires de l'I-Site FUTURE et à mieux intégrer les méthodes innovantes issues des différentes unités de recherche, dans le but de répondre à des questions sociétales et scientifiques larges. Il encourage des projets à l'interface entre la recherche et l'ingénierie permettant d'aller vers le développement de solutions de plus grande maturité technologique ; il soutient des projets croisant les sciences sociales, les humanités et les sciences plus directement connectées à la technologie, qui cherchent à sortir des formes usuelles utilitaires ou hiérarchiques pour construire des approches intégrées scientifiquement pertinentes.

La taille caractéristique des projets est de l'ordre de 30 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents (la fourchette basse peut être visée au début pour le « cœur de projet », avec une agrégation progressive d'autres équipes). Le nombre visé à terme de projets en cours simultanément est de l'ordre de 6 projets (idéalement deux par défi scientifique de l'I-SITE). Ces projets doivent :

1/ se situer très majoritairement au sein des défis de l'ISITE (et plus particulièrement d'un défi de l'I-SITE) et être portés initialement par des chercheurs des établissements du consortium (en visant une agrégation ultérieure de chercheurs des établissements partenaires du projet, de partenaires socioéconomiques) ;

2/ construire la réalité des collaborations entre équipes du projet ISITE ;

3/ construire la visibilité de l'ISITE (ce sont des projets « phares » pour l'ISITE) et servir de base pour l'animation transversale entre les futurs pôles de recherche de l'U-Cible ;

4/ exploiter les capacités pluridisciplinaires des équipes de l'ISITE et imaginer les ponts interdisciplinaires entre équipes de l'ISITE. Sur ce dernier point, une approche « en rupture » est souhaitable, permettant le développement d'une culture de l'interdisciplinarité, traversant les équipes, les Labex, croisant les

disciplines et les « sciences » (sciences dures, sciences humaines, sciences sociales), croisant également les types d'approche (recherche guidée par la curiosité, recherche orientée par l'application). Chaque projet devrait décrire la façon dont il s'empare de l'interdisciplinarité.

Le budget global de l'appel est d'environ 1000k€ par an en régime de croisière. Les ordres de grandeur des financements indiqués par projet ne seront pas significativement réduits, notamment afin d'éviter un effet de dispersion des ressources. Ils ne seront pas non plus significativement augmentés s'il devait y avoir moins de projets sélectionnés que prévu.

Les projets « Tremplin » sont lancés en plusieurs phases :

Phase 0 (émergence)

- Un budget de fonctionnement de 5 k€ maximum par ébauche de projet pourra être alloué pour financer des réunions et séminaires de préparations (avec échanges internationaux) pour consolider des propositions « Croissance » déposées en novembre 2017.

Phase 1 (exploratoire)

- Aider les équipes de recherche à affiner les projets « Tremplin » ou à « confirmer les projets » ;
- Volume de l'appel : typiquement entre 5 et 10 projets simultanément (phase exploratoire et croissance) en régime de croisière ;
- Budget et moyens d'un projet : 150k€/an maximum par projet en phase exploratoire (missions, fonctionnement, petits investissements, mobilités, visites, recrutements de post-doctorants et de master, etc.)
- Durée d'un projet : deux ans maximum en préparation, 1 an si mutation en phase « Croissance » après évaluation au bout d'un an ; trois à quatre ans maximum en phase « Croissance », sauf mutation en phase valorisation.

Phase 2 (croissance)

- Pas d'appel annuel : procédure de contact et d'avis d'opportunité sur les projets en phase exploratoire pour passer en « phase Croissance ».
- Volume : typiquement entre 5 et 10 projets (phases « exploratoire » et « croissance ») simultanément en régime de croisière.
- Budget et moyens d'un projet en phase « croissance » : typiquement 250 k€/an en phase de développement.

Phase 3 (finalisation et valorisation)

- Durée de 1 an / seulement après 2020

Appels à projets « Impulsion »

L'objectif est ici de soutenir des projets scientifiques interdisciplinaires (interdisciplinarité plus étroite) autour de noyaux plus petits de chercheurs (typiquement 5-10 chercheurs permanents), en partenariat avec des académiques et des industriels, en préparation éventuelle d'un nombre restreint de réponses à AAP (ANR, Europe, FUI). Les projets doivent être interdisciplinaires et peuvent être « labellisés » par les Labex (la labellisation montre un soutien et une participation financière du Labex, ou un financement complémentaire différent du Labex) ou par les pôles de recherche de l'U-Cible.

- Appel annuel en juillet, réponse mi-novembre, évaluation pour janvier, décision en janvier, lancement en février 2018 ;
- Objectif de l'appel : aider les équipes de recherche à préparer des projets partenariaux interdisciplinaires et contribuer aux défis sans avoir d'enjeu structurant ;
- Volume de l'appel : entre 2 et 4 projets retenus chaque année (jusqu'à 8 projets simultanés) ;
- Budget global de l'appel : 600k€ par an en régime permanent ;
- Durée d'un projet : trois ans maximum ;
- Budget et moyens d'un projet : entre 50k€ et 100k€ maximum par projet et par an (doctorants ou post-doctorants, missions, fonctionnement, petits investissements, mobilités, visites, master, etc.).

Appels à projets « Exploratoires »

L'objectif est ici de soutenir des projets scientifiques courts et ciblés, scientifiquement risqués, pouvant déborder des domaines stratégiques de l'Initiative, possiblement mono-disciplinaires, notamment sur des sujets où les financements ISITE ou d'autres financements traditionnels et partenariaux sont difficiles à atteindre. L'appel peut être qualifié de « blanc ». Le financement sera proposé suite à une évaluation où l'excellence scientifique, la prise de risque et l'originalité seront privilégiées.

- Appel annuel en juillet, réponse mi-novembre, évaluation pour janvier, décision en janvier, lancement en février 2018 ;
- Objectif de l'appel : soutenir les projets d'excellence et les idées originales (cet appel « blanc » permet aussi d'intégrer les équipes moins facilement connectées aux défis de l'I-SITE). Les moyens peuvent être utilisés pour préparer un projet de thèse communs entre deux laboratoires ; l'objectif est de faire une réelle exploration (le labex SITES a un dispositif comparable et le dispositif PEPS UPE-CNRS l'a été aussi) ;
- Volume de l'appel : 5 à 10 projets retenus chaque année au maximum (en régime permanent), mais il est probablement utile de ne pas communiquer sur le nombre visé ;
- Budget global de l'appel : 100k€ par an ;
- Durée d'un projet : 1 an ;
- Budget et moyens d'un projet : entre 10k€ et 20k€ par projet (missions, fonctionnement, petits investissements, mobilités, visites, master, etc.). Ce montant est trop faible pour embaucher un doctorant ou un post-doctorant.

Des éléments substantiels sont demandés pour les appels à projet Tremplin et Impulsion. Il s'agit de répondre aux défis de l'I-Site, le cadrage scientifique devra être pris en compte.

Il est demandé si le périmètre de partenaires est limité. Les porteurs sont des membres des établissements du consortium, mais l'association de différents types de partenaires sera possible.

Une question est posée concernant le lien entre les projets avec les Labex. Ces derniers sont des éléments forts pour les appels à projets dont l'action sera amplifiée en conséquence.

Il est demandé si les porteurs devront être rattachés directement à un établissement membre du consortium. La vice-présidente I-Site répond affirmativement, et précise qu'il est envisageable qu'ils soient issus d'équipes mixtes. L'ANR et le jury attendent un certain nombre de publications et une capacité à répondre à des projets ambitieux, il faudra donc atteindre ces objectifs.

Le président d'Université Paris-Est salue le travail mené par l'équipe constituée autour de Cécile Delolme.

Il informe le Conseil d'administration que les allocations doctorales non fléchées en lien avec l'I-Site ont fait l'objet d'une trentaine de candidatures, sept seront attribuées au total.

8. COMMUNICATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL ACADEMIQUE

Les missions du Conseil académique et son programme de travail ont fait l'objet de premières réflexions à l'occasion de sa réunion en séance exceptionnelle le 24 janvier 2017. Un programme de travail a alors été présenté aux membres par le président du Conseil académique en séance le 28 mars 2017.

Les discussions ont permis de le faire évoluer, et de constituer sur la base d'un appel à volontariat deux groupes de travail le 23 mai 2017, dans les domaines suivants :

- recherche, formation, visibilité internationale ;
- vie étudiante, vie du personnel, vie de campus et handicap.

Il est fait remarquer que certains thèmes sont déjà abordés dans le cadre d'autres instances, il faudra donc veiller à articuler les travaux. Le Conseil académique constitue un des instruments de réflexion scientifique, il renvoie à une image intégratrice de la Comue. Il se réunit avant le Conseil d'administration afin que de premières observations puissent être recueillies sur les sujets nécessitant une réflexion approfondie.

Il est demandé si le schéma directeur pluriannuel pour le handicap a vocation à concerner tous les établissements de la Comue. Un bilan pourrait être fait auprès des différents établissements en la matière.

La dimension réflexive du Conseil académique est soulignée, il s'agit d'un lieu de dialogue permettant de nourrir les différentes instances.

9. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST ENTRE JANVIER ET MAI 2017

Les administrateurs sont informés que 47 conventions ont été signées et enregistrées du 1er janvier 2017 au 31 mai 2017 à Université Paris-Est. 116 conventions avaient été signées en 2016.

Comme en 2016, les trois quarts des conventions d'UPE sur la période ont été signées avec les établissements membres et associés.

→ La séance est levée à 16h52.

Le président d'UPE remercie Madame Marie-Louise Coffre, représentant la rectrice Béatrice Gille, pour son accompagnement, et lui souhaite une heureuse retraite.